



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Service Paysages, Eau et Biodiversité
Unité Biodiversité, Nature et Paysages
Affaire suivie par : Julie GRESSER
Tél : 05 96 59 59 40
Courriels : julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr

Consultation - CCTP
Gîtes artificiels et chauves-souris

Contexte

La Martinique héberge 11 espèces de chauves-souris sur son territoire. Certaines colonies trouvent refuge et établissent leurs gîtes dans des bâtiments.

Les chauves souris sont des espèces protégées, dont l'habitat (zone d'alimentation, de repos et de reproduction) est protégé et leur perturbation intentionnelle est interdite (Arrêté ministériel du 17 janvier 2018, modifié le 19 juin 2020).

Lorsque la présence de ces colonies pose problème, une solution consiste en la mise en place de gîtes artificiels pour attirer les chauves souris dans un autre espace. Certains gîtes ont déjà été éprouvés pour deux espèces : le molosse commun et la tadaride du Brésil, notamment avec le travail mené par l'association AFSA.

Pour les autres espèces, les tentatives de gîtes artificiels n'ont pour le moment pas été très fructueuse. Quelques exemples sont présentés dans le guide sur la prise en compte des chauves souris en Martinique, publié en juillet 2021.

Plus d'infos :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/chauves-souris-chiropteres-a1434.html>

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/boite-a-outils-locale-specifique-a-la-martinique-a1697.html#sommaire>

<http://www.faune-guadeloupe.com/2015/05/j-ai-des-chauves-souris-sous-mon-toit.html>

Objectifs

L'objectif de l'étude demandée est de définir des gîtes artificiels adaptés aux espèces et à différentes tailles de colonies sur la base de la bibliographie et de proposer un protocole pour les tester localement.

Description du besoin

Il s'agira, dans le cadre de la prestation, de :

- faire une synthèse bibliographique sur les gîtes artificiels, et les techniques pour y attirer les chauves souris (choix des matériaux, odeur, composante floristique (arbres, plantes) à associer aux gîtes,...)
- faire une synthèse sur l'adaptation potentielle de ces gîtes aux espèces de Martinique, notamment les plus rencontrées dans les habitations (En priorité pour l'artibé de la Jamaïque et le brachyphylle des cavernes, puis aussi pour le molosse commun, et la tadaride du Brésil) et des critères de réussite et d'attractivité de tels gîtes en milieu tropical
- proposer un plan de construction du prototype de gîtes et des techniques d'attractivité pour chaque espèce, en précisant les matériaux à utiliser
- définir un protocole scientifique pour tester les différents gîtes artificiels en situation. Ce protocole devra être scientifiquement justifié. Il précisera les expérimentations proposées pour répondre à l'objectif, un planning détaillé et le matériel nécessaire à la réalisation des gîtes. L'idée de ce protocole « clef en main » est qu'il soit opérationnel pour la réalisation d'un stage sur le sujet par exemple
- participer à deux réunions avec la DEAL et le PNRM au cours du projet afin de définir des sites pilotes pour tester les gîtes « test » sur le terrain
- l'ensemble des informations sera remis sous forme d'un rapport avec un résumé d'une demi-page, sous format .odt et .pdf

Délai d'exécution

28 Février 2022 pour le rapport

Modalités de paiement

30 % pour le lancement de l'étude et 70 % suite à la remise du rapport